



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Semsales

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, ...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Compacteur

Le compacteur est accessible 24h sur 24. Les sacs-poubelle habituels de 35, 60, 110 litres (ou autres) peuvent être déposés et seront comptabilisés selon leur poids sur la nouvelle plateforme. Il faut déposer **au maximum** 3 sacs de 35 litres, 2 sacs de 60 litres ou 1 sac de 110 litres.

Cartes

Nouvelles cartes rechargeables par **Twint** ou carte de crédit 24h/24 sur ordinateur, tablette ou téléphone portable.

Egalement possible au bureau communal (pour les personnes âgées, par exemple).

Gros matériaux

Le dépôt d'objets encombrants peut se faire durant les heures d'ouverture de la déchèterie.

Contact et infos

Commune de Semsales

Grand-Rue 16
Case postale 17
1623 Semsales
026 918 51 39
Daniel Villard au 079 601 38 77 (sauf les jeudis)
commune@semsales.ch
www.semsales.ch

Horaires de la déchèterie

Hiver (dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars)

- Lundi : fermé
- Mercredi : 16h00-19h00
- Samedi : 09h00-11h30

Été (dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre)

- Lundi : 17h00-19h30
- Mercredi : 16h00-19h30
- Samedi : 08h00-11h30

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, le consommateur paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR) comprise dans le prix** et couvrant les frais de leur recyclage (PET, contenants en plastic dur, piles, appareils, etc.).

La taxe déchets annuelle payée à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchèterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Semsaes

Début des tournées : 08h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	1 Juin
L						1 17h-19h30
M						2
M				1 16h-19h30		3 16h-19h30
J	1 Nouvel-An			2		4 Fête-Dieu
V	2 Lendemain de Nouvel-An			3 Vendredi-Saint	1	5
S	3 9h-11h30			4	2 8h-11h30	6 8h-11h30
D	4	1	1	5	3	7
L	5	2	2	6 Lundi de Pâques	4 17h-19h30	8 17h-19h30
M	6	3	3	7	5	9
M	7 16h-19h	4 16h-19h	4 16h-19h	8 16h-19h30	6 16h-19h30	10 16h-19h30
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10 9h-11h30	7 9h-11h30	7 9h-11h30	11 8h-11h30	9 8h-11h30	13 8h-11h30
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13 17h-19h30	11 17h-19h30	15 17h-19h30
M	13	10	10	14	12	16
M	14 16h-19h	11 16h-19h	11 16h-19h	15 16h-19h30	13 16h-19h30	17 16h-19h30
J	15	12	12	16	14 Ascension	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17 9h-11h30	14 9h-11h30	14 9h-11h30	18 8h-11h30	16 8h-11h30	20 8h-11h30
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20 17h-19h30	18 17h-19h30	22 17h-19h30
M	20	17	17	21	19	23
M	21 16h-19h	18 16h-19h	18 16h-19h	22 16h-19h30	20 16h-19h30	24 16h-19h30
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24 9h-11h30	21 9h-11h30	21 9h-11h30	25 8h-11h30	23 8h-11h30	27 8h-11h30
D	25	22	22	26	24	28
L	26	23	23	27 17h-19h30	25 Lundi de Pentecôte	29 17h-19h30
M	27	24	24	28	26	30
M	28 16h-19h	25 16h-19h	25 16h-19h	29 16h-19h30	27 16h-19h30	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31 9h-11h30	28 9h-11h30	28 9h-11h30		30 8h-11h30	
D			29		31	
L			30 17h-19h30			
M			31			



Calendrier

Semsaes

Début des tournées : 08h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1	16h-19h30		2 16h-19h30			2 16h-19h
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	8h-11h30	1 Fête nationale	5 8h-11h30	3 Désolpe		5 9h-11h30
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6	17h-19h30	3 17h-19h30	7 17h-19h30	5 17h-19h30	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8	16h-19h30	5 16h-19h30	9 16h-19h30	7 16h-19h30	4 16h-19h	9 16h-19h
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11	8h-11h30	8 8h-11h30	12 8h-11h30	10 8h-11h30	7 9h-11h30	12 9h-11h30
D 12		9	13	11	8	13
L 13	17h-19h30	10 17h-19h30	14 17h-19h30	12 17h-19h30	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15	16h-19h30	12 16h-19h30	16 16h-19h30	14 16h-19h30	11 16h-19h	16 16h-19h
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18	8h-11h30	15 Assomption	19 8h-11h30	17 8h-11h30	14 9h-11h30	19 9h-11h30
D 19		16	20	18	15	20
L 20	17h-19h30	17 17h-19h30	21 17h-19h30	19 17h-19h30	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22	16h-19h30	19 16h-19h30	23 16h-19h30	21 16h-19h30	18 16h-19h	23 16h-19h
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25	8h-11h30	22 8h-11h30	26 8h-11h30	24 8h-11h30	21 9h-11h30	26 Saint Etienne
D 26		23	27	25	22	27
L 27	17h-19h30	24 17h-19h30	28 17h-19h30	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29	16h-19h30	26 16h-19h30	30 16h-19h30	28 16h-19h	25 16h-19h	30 16h-19h
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S	29 8h-11h30			31 9h-11h30	28 9h-11h30	
D	30				29	
L		31 17h-19h30			30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères payants
Dans le compacteur, les sacs doivent impérativement être **ficelés avant le dépôt pour éviter tout blocage**. En cas de panne, aucun sac ne peut être déposé au pied du compacteur.



Déchets inertes (petites quantités)
Sont acceptés les matériaux tels que céramique, flacons de parfum sans bouchon, miroirs, autres matériaux (max. 2 bidons). En cas de quantité plus importante: demander un préavis aux autorités communales.



Déchets de jardin
Les déchets de jardins privés peuvent être amenés dans les bennes adéquates. Aucun branchage ne doit être déposé dans la benne à gazon.



Papier et carton
Ces déchets doivent être exempts d'impuretés (plastique, sagex, aluminium et ne peuvent pas être **maculés de graisse ou d'autres substances**). Les cartons doivent être **pliés** pour optimiser l'espace.



Sagex
Le PSE (sagex), **blanc uniquement**, doit être concassé en petits morceaux et déposé dans le sac prévu à cet effet.



Litière de chat
Les litières (végétales ou minérales) vont dans la poubelle, **PAS** dans le compost (raison d'hygiène, risque infectieux, etc.). Privilégiez les litières végétales.



PET
A retourner au point de vente ou à la déchèterie dans les sacs estampillés PET (boissons uniquement, bouteilles écrasées). Les emballages PE, PE-HD, les bouteilles d'huile/vinaigre doivent être éliminés dans les sacs-poubelle.



Capsules en alu
Seules les capsules entièrement en **aluminium** peuvent être placées dans les conteneurs. Certaines marques les récupèrent gratuitement à domicile.



Huiles minérales et végétales
Ne pas mélanger les huiles minérales (moteur) et les huiles végétales (cuisine). Aucun liquide étranger (carburant, pétrole, solvant, etc...) n'est accepté.



Pneus
Pas admis à la déchèterie. A retourner au point de vente (garage),



Verre
Le tri par couleur n'est pas nécessaire. Il est impératif d'enlever les bouchons des bouteilles. La vaisselle (verres, assiettes,...) et la céramique doivent être déposées dans la benne à déchets inertes.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Elimination dans un sac poubelle via le compacteur ou par le fournisseur pour recyclage.



Déchets encombrants combustibles
Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle de 35 litres sont admis. Le bois, le métal, le verre ou tout autre matériau revalorisable doivent être séparés et placés dans la benne appropriée.



Peintures
Pas admises à la déchèterie. A retourner au point de vente.



Verre plat
Le verre plat (fenêtres, vitres, etc...) est à déposer dans la benne destinée aux **déchets inertes** (DCMI).



Appareils électriques et électroniques
Récupération dans la benne prévue à cet effet.



Bois
Séparer les éléments plastiques et métalliques du bois (clous, charnières, crochets, etc...). Le bois ainsi trié est à déposer dans la benne.



Batteries d'autos
Pas admises à la déchèterie. A retourner au point de vente.



Flacons en plastique avec bouchon
Tout flacon en plastique entrant dans un sac de 35 litres doit être éliminé via le **compacteur**. Les déchets plus volumineux pourront être déposés dans la benne "**objets encombrants**".



Piles et accumulateurs
Les piles sont à déposer dans le tonneau mis à disposition à la déchèterie. Elles peuvent aussi être **apportées aux magasins** assurant la récupération.



Ferraille (objets métalliques)
Tous les éléments métalliques sont acceptés. Les éventuelles parties plastiques doivent être enlevées.



Aérosols
Dans la benne aluminium et boîtes de conserves. Dans la mesure du possible, il faut que l'aérosol soit vide de son contenu.



Tubes lumineux (néon) / LED
A rapporter en premier lieu dans les **points de vente**. Il est toutefois possible de déposer de petites quantités dans la benne à la déchèterie.



Médicaments
A retourner dans une pharmacie qui est dans l'obligation de les reprendre. Dans tous les cas, il est interdit de les jeter dans les toilettes.



Aluminium et boîtes de conserve
Les barquettes, canettes, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, emballages avec le logo "alu" sont à déposer dans la benne écrasés. Les boîtes/autres récipients doivent être **propres**.



Déchets compostables ménagers
Les déchets organiques ménagers (tels que épluchures, marc de café en vrac...) sont acceptés. Ne déposer aucun aliment cuit/déchet carné, ni de sachets biodégradables/sacs en plastique.



Plastique dur
Pour les objets n'entrant pas dans un sac poubelle de 35 l, à mettre dans les encombrants.

Y A DE TOUT...
MAIS ÇA VA
OÙ?

SI T'AS L'APPLI,
T'AS LA SOLUTION!

FACILE, PAPA!
SCANNE LE CODE
QR!



SACS À CROTTES

À LA DOUBELLE,
PAS AU SOL, PAS DANS
LA NATURE!

